

## Factsheet Trottinette électrique

### Règles de circulation en Suisse

#### Âge

- Âge minimum 14 ans
- Permis de conduire cat. M entre 14 et 16 ans
- Sans permis de conduire à partir de 16 ans

#### Circulation en trottinette

- L'utilisation des bandes et pistes cyclables est obligatoire.
- S'il n'y a pas d'infrastructure pour les vélos : Rouler sur le bord droit de la chaussée de la rue.
- Les trottoirs ne doivent pas être empruntés.
- Zone piétonne : interdite, sauf pour les vélos (mais seulement à l'allure du pas)

#### Limitation de vitesse

- 20 km/h

#### Équipement

- Cadre, guidon, fourches, 2 roues
- Pas de dispositif d'assise nécessaire
- 2 freins, dont au moins 1 à friction
- Éclairage : au moins un feu blanc non clignotant à l'avant et un feu rouge non clignotant à l'arrière. obligatoire de jour comme de nuit, visible à 100 mètres par beau temps
- Catadioptrés : catadioptré rouge obligatoire à l'arrière, catadioptré blanc recommandé à l'avant.
- Cloche obligatoire

#### Stationnement

- En priorité sur les zones ou installations prévues à cet effet.
- Sur le trottoir uniquement si un espace de 1,5 m de large reste libre à côté.

#### Casque

- Pas obligatoire, mais recommandé

#### Consommation de substances

- Concentration d'alcool dans le sang : < 0,5 ‰ maximum pour les permis définitifs et 0.0 ‰ pour les jeunes conducteurs. En cas d'accident, les assurances peuvent faire recours à partir de 0.2 ‰.
- Pas de consommation d'autres substances

#### Divers

- Une personne maximum par véhicule
- Comportement dans la circulation : équivalent aux vélos.
- Téléphoner en conduisant uniquement avec un dispositif mains libres.
- Autorisation de type ou plaque de contrôle pas nécessaire

